



MAIRIE DE MARINES

Tél. : 01 30 39 70 21 - Télécopie : 01 30 39 96 60
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du vendredi 25 juin 2010**

Le vendredi vingt cinq juin deux mille dix, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq minutes, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Véronique BASTIEN, M. Michel CLOUIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, M. Pascal LOWAGIE, Mme Isabelle PISCIONE, M. Léopold RUPARI,

Absents avec pouvoir :

Melle Caroline LOUETTE, pouvoir à Mr TANNOU
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme NINOT
Mme Christine REVEAU, pouvoir à Mme GENET
M. Olivier ROUBAUD, pouvoir à Mme MAIGRET
M. Norbert VINCENT, pouvoir à Mme PISCIONE

Absents :

M. Jacques ESTRELLA,

Soit, sur vingt trois membres en exercice, dix sept présents, cinq absents avec pouvoir, et un absent.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante deux minutes**.

Monsieur Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

Madame MAIGRET indique qu'un point supplémentaire est soumis au vote du conseil municipal, il s'agit d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au PNR.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point supplémentaire.

Approbation du Procès Verbal du 28 mai 2010, à l'unanimité.

N° 54/2010 Attribution du marché d'entretien des Espaces Verts
Point présenté par Mme MAIGRET

La CAO qui s'est réunie le 16 juin dernier, après avoir examiné les offres des entreprises soumissionnaires, a attribué le marché d'entretien des espaces verts de la commune de Marines à la société VERT SAISON, sise 755 route de Beauvais, à LA HOUSOYE, 60390, pour un montant de 87 237,99 €.

Le marché prendra effet le 16 juillet 2010. Sa durée est d'un an, renouvelable expressément au maximum trois fois à la date anniversaire de sa prise d'effet.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché et tous documents afférents avec la société VERT SAISON, pour le montant de 87 237,99 €, et pour une durée d'un an, renouvelable expressément au maximum trois fois.

Commune
adhérente



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous documents afférents avec la société VERT SAISON sise 755 route de Beauvais, à LA HOUSOYE, 60390, pour un montant de 87 237,99 € et pour une durée d'un an, renouvelable expressément au maximum trois fois.

DIT que le marché prend effet le 16 juillet 2010.

N°55/2010 : Attribution du marché d'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et illuminations de fin d'année

Point présenté par Mme MAIGRET

La CAO qui s'est réunie le 24 juin dernier, après avoir examiné les offres des entreprises soumissionnaires, a attribué le marché d'éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et illuminations de fin d'année de la commune de Marines à la société LESENS ILE DE FRANCE – enseigne CITEOS, sise 11 rue du Chant des Oiseaux à MONTESSON, 78360 pour un montant prévisionnel de 33 389 € H.T. sur la base de prix unitaires indiqués à l'acte d'engagement, et de quantités estimées.

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des quantités qui seront réellement mises en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous documents afférents avec la société LESENS ILE DE FRANCE – enseigne CITEOS, pour une durée d'un an, renouvelable expressément au maximum deux fois.

DIT que le marché prend effet le 1^{er} septembre 2010.

N°56/2010 : Demande d'adhésion au SIAA de la commune de Frémécourt :

Point présenté par Mme MAIGRET

La commune de Frémécourt a demandé son adhésion au SIAA. Le Comité syndical du SIAA qui s'est réuni le 16 avril 2010 l'a acceptée à l'unanimité.

Cette nouvelle adhésion ne peut être entérinée qu'après délibération des communes adhérentes dans le délai de quarante jours suivant la réception du courrier de demande.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Frémécourt au SIAA

N°57/2010 : Création d'un poste de brigadier à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010 :

Point présenté par Mme MAIGRET

Considérant qu'un des agents de la police municipale remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade à l'intérieur de son cadre d'emploi et suite à sa demande écrite du 6 avril dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de brigadier à temps complet, catégorie C, filière police municipale, à compter du 1^{er} septembre 2010

APPROUVE la modification, en conséquence, du tableau des effectifs de la commune de Marines

N°58-2010 : Création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps complet pour les mois de juillet et août 2010

Point présenté par Mme MAIGRET

Dans le cadre de l'organisation de l'ELC pour les vacances d'été, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet, pour les mois de juillet et août, à compter du 1^{er} juillet 2010 et jusqu'au 31 août 2010. Il est précisé que ce poste sera occupé par deux agents différents selon les périodes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet, filière animation, catégorie C, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} juillet 2010 et jusqu'au 31 août 2010

N°59-2010 : Opération « navette gratuite – Minibus » - demande d'autorisation de louer un emplacement dans le cas d'une place publicitaire restante

Point présenté par Mme MAIGRET

Suite à la convention signée entre la société Trafficommunication et la commune en septembre 2009, la recherche de partenaires, par la représentante commerciale de la société, a débuté début juin.

Pour rappel, le principe de cette opération consiste en la mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf, pendant une durée de 3 ans, garantie constructeur de 2 ans, kilométrage illimité. La société assure le financement de ce service par la recherche de partenaires locaux.

L'utilisation principale de ce minibus serait le transport des jeunes de l'ELC pour leurs sorties, le transport des personnes âgées pour les courses et pourrait rendre d'autres services en dehors des créneaux d'utilisation de l'ELC.

Si le nombre d'annonceurs est insuffisant (à partir de deux manquants), la convention pourra être dénoncée.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter d'occuper un emplacement sur les deux restants (un espace à 3 800€ et un espace à 4 500 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'occuper l'emplacement à 3 800€.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents afférents à cette occupation d'espace.

N°60-2010 : Autorisation au Maire de demander une subvention au PNR pour la création de toilettes sèches pour l'aire de jeux de Marines.

Point présenté par Mme MAIGRET

Il s'agit d'autoriser une demande de subvention au PNR pour la création de toilettes sèches pour l'aire de jeux de Marines. Le montant de subvention escompté est de 9 000 € pour un montant d'opération estimé à 15 000 €.

Le taux de subventionnement alloué par le PNR est de 60% avec un plafond subventionnable à 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Le Maire à demander au PNR une subvention évaluée à 9 000 € au titre de la création de toilettes sèches pour l'aire de jeux de Marines dont le montant est estimé à 15 000 €.

Compte rendu des décisions du Maire :

Attribution du marché « Achat de modules complémentaires de logiciel de gestion du patrimoine, installation, prestations de formation » :

Cet achat comprend la fourniture du logiciel ATAL II (Interface Atal-Magnus), la fourniture des modules supplémentaires « prêt de salles » et « espaces verts », des prestations d'installation et de mise en ordre de marche, de formation à l'utilisation du nouveau matériel. Le marché est attribué à ADUCTIS, sis 1 Burospace, 91571 BIEVRES Cedex pour un montant de 5 320 € HT soit 6 362,72 € TTC.

Attribution du marché « maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau dans les locaux communaux » :

Le Marché est attribué à l'entreprise MISSENARD CLIMATIQUE, Rue Eugène Freyssinet, P.A. Le Royeux – 02430 GAUCHY, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois au maximum et pour un montant de 11 055,29 € HT soit 13 222,12 € TTC.

Attribution du marché de « réalisation des travaux de marquage au sol de la signalisation routière horizontale de l'ensemble des voies communales ».

Le marché est attribué à l'entreprise APPLIC SOL, 19 ZA des Quatre Vents – 95650 BOISSY L'AILLERIE. Les travaux doivent être achevés au plus tard pour le 31 août 2010. Cependant, en raison des travaux de réfection de voirie, certaines prestations devront être réalisées postérieurement et feront l'objet d'une planification spécifique. Le montant estimatif du marché s'élève à 24 164,40 € HT, soit 28 900,62 € TTC, en fonction des quantités estimées du marché. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des quantités réelles mises en œuvre sur la base des prix unitaires contractuels.

Attribution du marché de « réalisation des travaux de mise en conformité électrique et d'autres travaux électriques dans les locaux communaux lot 1 et 2 » :

Le marché est attribué à l'entreprise COVELEC – Pa du Vert Galant – 19 rue Antoine Balard – 95310 SAINT OUEEN L'AUMONE. Les travaux doivent être achevés au plus tard le 31 octobre 2010. Le montant total du marché s'élève à 64 511,90 € HT, soit 77 156,23 € TTC répartis comme suit :

Lot 1 (locaux communaux) : 48 062,87 € HT soit 57 483,19 € TTC

Lot 2 (école maternelle) : 16 449,03 € HT soit 19 673,04 € TTC

Questions diverses :

Mme Le Maire intervient sur un projet de la Communauté de Communes du Val de Viosne. Suite au diagnostic jeunesse – groupe loisirs, il a été décidé d'organiser une ½ journée de rencontre entre jeunes âgés de 11 à 15 ans le 2 avril 2011 sur les terrains de la ZA de la CCVV. Chaque commune doit désigner un référent et 3 ou 4 bénévoles qui travailleront avec les groupes de jeunes. Pour l'instant, il s'agit de réfléchir sur des stands (sportifs, culturels, artistiques...). Le référent doit être une personne investie dans la vie de la commune mais ne doit pas nécessairement être un élu (exemple : pour Cormeilles en Vexin, il s'agit de Catherine Flaconèche). Mr Tannou suggère d'associer le conseil Municipal des Jeunes. Mme Pincemin, Mme Chefgras et Mr Tannou seront référents sur ce projet. Une première réunion de référents se tiendra le 23 septembre 2010. Les petites communes pourront se regrouper pour faire des équipes. Il faut au moins 30 adultes pour les 14 communes concernées soit en moyenne deux adultes par commune.

Mme Le Maire indique qu'un débat documentaire ayant pour objet l'autorité parentale : « savoir dire non » aura lieu le 25 septembre 2010.

Gilles Tannou évoque le festival Country du 26 juin et son organisation.

Report du Conseil Municipal du 3 septembre au 10 septembre 2010.

Isabelle PISCIONE évoque le salon des TPE et une nouvelle inscription ce qui portera le nombre d'inscrits à 22.

Mme Le Maire indique que le déménagement des archives aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2010. L'expertise réalisée sur la qualité des planchers de la Mairie indique des planchers en très mauvais état. Depuis, toutes les réunions se déroulent dans la salle du bas. Les travaux ne pourront être réalisés avant 2011 et il convient de prendre des mesures conservatoires et de demander des devis pour étayer le RDC.

Gilles Tannou salue le travail des services techniques pour l'organisation du festival Country.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h35.



Fait à Marines,

Le 02 JUL 2010

Le Maire
Jacqueline MAIGRET